

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis du comité de direction No 40-2014 sur une demande de crédit d'investissement de Fr. 120'000.- pour la participation du Conseil Régional à la mise en service du corridor biologique Vesancy-Versoix

La commission composée de Mme Christine Girod (Gland), M. Pierre-Alain Kummer (Longirod) et M. Pierre Wahlen (Nyon), Mme Amélie Cherbuin (Coppet) étant excusée s'est réunie le 28 mai 2014 dans les locaux du Conseil Régional à Nyon.

Elle a entendu les propos liminaires, mais néanmoins complets de M. Jean Sommer, responsable du dossier et de Mme Sandrine de Coulon, coordinatrice du dossier au Conseil Régional.

Fr. 120'000,-! La somme, avec six chiffres, mais tout de même très modique, est parfaite pour déclencher les oppositions! En effet, certains crient au gaspillage pour des mesures peu concrètes au niveau du terrain, d'autres, au contraire, estiment qu'en matière écologique, cette somme confine à la mesquinerie!

Comme on peut le lire dans le préavis, ce corridor fait partie d'un puzzle mis en place dans le cadre du Grand Genève, il est un des huit corridors qui sont en voie d'élaboration, dont un autre concerne aussi le district de Nyon, celui de Jura-Promenthouse.

Disons-le d'emblée ce contrat a déjà été signé au risque que vous ne l'approuviez pas et qu'il faille se rétracter, mais il s'agissait de tenir compte d'échéances électorales françaises.

Ces notions de « corridor », bien expliquées dans les préavis, sont plutôt développées par la France, dont la sensibilité écologique rattrape à la vitesse grand V celle de la Suisse.

Le point de départ est le contrat « rivière »; on connaît maintenant les trames (bleue = rivières, verte = forêt, jaune = mesures qualité écologique, noire = économie d'éclairage).

C'est par intérêt et solidarité que le Conseil Régional s'associe à ces démarches, avec comme premiers résultats des prises de contact régulières et des séances très ouvertes avec les représentants français et genevois.

Les autres corridors auront aussi des appuis le moment venu: que cela soit de la Confédération, du canton et du Conseil Régional, sans oublier les programmes européens et français pour des situations particulières.

Concernant le financement, nous rappelons que les budgets sont établis sur des estimations, d'où un risque d'augmentation, mais la somme promise restera fixée à Fr. 120'000,-. Quant à l'amortissement, il peut paraître long pour ce genre d'opération et la faiblesse du montant, les commissaires laissent donc la commission de gestion faire des propositions, si elle le juge nécessaire.

La commission rappelle que ces Fr. 120'000,- seront plus particulièrement affectés à la mise en œuvre des mesures de communication, mesures indispensables pour compter sur l'appui des habitants et considère qu'ils sont un outil permettant de travailler sur le développement et la préservation de la biodiversité. En effet, la biodiversité ne connaît pas de frontières et se révèle fondamentale pour l'équilibre de notre territoire densément peuplé et construit.

Elle vous engage à l'unanimité à accepter ce préavis.